

L'OPTION ITALIEN AU LYCÉE JULES FERRY

Enseignement facultatif de langue vivante

3 heures / semaine

PER CHI ? (pour qui?)

L'option italien LVC (3ème langue) est une option facultative qui s'adresse aux élèves qui aiment étudier les langues vivantes. Cette option peut être **utile** pour les élèves qui souhaitent s'orienter pour leurs études ou leur projet professionnel vers l'international (secteurs du commerce et du tourisme en particulier). Maîtriser une langue "rare" autre que l'anglais et l'espagnol est un véritable **atout** pour se démarquer dans le milieu professionnel. La mention " *maîtriser l'italien serait un plus*" figure dans de nombreuses offres d'emploi (consulter le site <https://www.cadremploi.fr>). L'Italie et la France sont l'un pour l'autre, des partenaires économiques majeurs (voir le site <https://www.tresor.economie.gouv.fr>). L'enseignement de la langue italienne étant associée à l'étude de certains aspects de la culture italienne (arts, cinéma, littérature, histoire...) peut aussi intéresser les élèves qui ont envie d'**enrichir leur culture personnelle**. L'Italie est le berceau de la civilisation européenne. Ce petit pays possède à lui seul 60 % du patrimoine artistique et culturel mondial (55 sites classés au Patrimoine Mondial de l'Unesco).

PERCHÉ STUDIARE L'ITALIANO ? (pourquoi étudier l'italien?)

L'enseignement de l'italien est un enseignement "traditionnel" de langue vivante centré sur l'**acquisition des bases de la langue** (étude de la phonologie, du vocabulaire et de la grammaire) et des différentes compétences langagières du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). L'écoute ou la lecture de documents authentiques (reportages, chansons, oeuvre d'art, extraits de film, articles de presse...), permettent aux élèves de s'entraîner à la compréhension de l'orale et de l'écrit. Grâce à la mise en place d'**activités concrètes de communication** telles que *commander dans un restaurant, acheter des vêtements dans un magasin, présenter la météo...*, les élèves peuvent s'entraîner à l'expression orale en continu et en interaction et ce, dès la première année d'italien. Depuis quelques années, un séjour à Rome est organisé au lycée Jules Ferry pour les élèves de Terminales afin de permettre aux élèves de pratiquer la langue italienne dans un contexte authentique (hébergement en familles hôtes). Pour l'expression écrite des activités telles que *décrire sa star préférée, présenter une passion, créer une affiche sur le Carnaval de Venise* sont proposées (programme de la classe de seconde).

L'ITALIEN POUR LE BAC ET LES ÉTUDES SUPERIEURES

Les élèves qui le souhaitent peuvent poursuivre l'option italien LVC en classe de première et de terminale. Le niveau attendu en fin de terminale pour les élèves de LVC est le niveau B1 (niveau de langue équivalent à la deuxième langue). Au même titre que les deux autres langues vivantes, la LVC fait l'objet d'une note dite "de bulletin" ou de "livret scolaire" qui correspond à l'évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève pour le cycle terminal (première + terminale). En d'autres termes, seules les notes obtenues lors d'évaluations en classe portant sur les axes du programme comptent. Ces notes incluses dans les bulletins des deux années comptent pour 10 % de la note finale du baccalauréat. Les élèves de LVC n'ont pas d'épreuves de contrôle continu ni d'épreuve finale (vous trouverez des informations précises concernant les modalités d'évaluation et les axes d'étude du programme du cycle terminal sur le site <https://eduscol.education.fr>). En fournissant un travail régulier et sérieux, les élèves peuvent "augmenter" leur moyenne générale. Le travail demandé est essentiellement fait en classe. Le travail à effectuer en LVC consiste à mémoriser, apprendre les bases de la langue (vocabulaire, conjugaisons).

Les élèves qui suivent des options au lycée voient leur dossier post-bac **valorisé**. L'étude d'une troisième langue est très appréciée dans le supérieur. L'italien est enseigné dans certaines classes préparatoires littéraires, économiques et scientifiques et dans de nombreuses universités de la région parisienne (voir le site l'académie de Versailles <https://italien.ac-versailles.fr> et les sites des autres académies de la région parisienne). Certaines universités proposent des cursus pluridisciplinaires comme un master Droit mention études bilingues des droits de l'Europe (spécialité Droit français/Droit italien) à Paris X Nanterre.

Allora pronti per la lezione d'italiano?

Voici deux liens pour compléter cette présentation et aider les indécis...

<https://www.youtube.com/watch?v=4NcBTGQ-ibg&t=2s>(Vidéo d'une association de professeurs d'italien)

<https://alehaentjens.blogspot.com>(blog crée pour et avec les élèves du lycée avec des exemples d'activités)